



Nouveau Programme AVOT OUBANIM

Parachat Chéla'h Lekha

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés

1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner

1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- les indices précédés d'une bulle
- Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 13, verset 33



Les enfants, cette semaine, la Torah nous parle de la triste faute des explorateurs. Mais au milieu de ce récit, nous pouvons voir un épisode "amusant" : Moché Rabbénou avait demandé aux explorateurs de ramener des fruits de la terre (cf. verset 20) car il savait qu'ils étaient succulents et il pensait qu'en voyant ces beaux fruits, les Bné Israël seraient encouragés à entrer en Erets Israël. Et effectivement, lorsque les explorateurs sont arrivés sur place, ils ont vu les beaux fruits et n'ont donc pas voulu les ramener. Mais Calev les a obligés à cela, alors ils ont trouvé une parade : ils ont pris des fruits énormes et qui n'étaient pas encore murs, pour effrayer les Bné Israël. Et effectivement, les Bné Israël ont eu peur en voyant ces fruits énormes.

? Quels sont les fruits que les Bné Israël ont ramenés ?

Bravo ! Ils ont ramené une **grappe de raisin**, une **grenade** et une **figue**.

? Comment ont-ils porté la grappe ?

Ils l'ont portée avec **deux énormes barres**. Et nous savons par des calculs que chaque barre nécessitait quatre personnes. Ils étaient donc huit à porter cette grappe.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

? Huit explorateurs ont donc porté le raisin, un a porté la grenade, un a porté la figue, et deux explorateurs n'ont rien pris. Quels sont les deux explorateurs qui n'ont rien pris, et pourquoi ?

Bravo ! **Calev et Yéhocou'a** n'ont rien pris, car ils savaient que les autres explorateurs se serviraient des fruits pour effrayer les Bné Israël.

? Rachi nous dit : "Peut-être veux-tu savoir combien pesait le raisin ? Chaque homme peut porter quarante Séa ; mais lorsqu'on l'aide à soulever la charge, il peut porter trois fois plus".

Au lieu de voir l'extraordinaire Brakha (bénédiction) qu'il y avait dans ce fruit, les Bné Israël l'ont trouvé monstrueux et ont paniqué... Nous connaissons la suite...

? Les huit explorateurs qui portaient la grappe s'aidaient mutuellement. Chacun portait donc 120 Séa, et ensemble, ils portaient 120 fois 8, c'est-à-dire combien ?

Bravo ! **960 Séa**. La grappe de raisin pesait donc **960 Séa**.

? Une Séa, c'est combien de kilogrammes ?

Une Séa, c'est **cinq kilogrammes et demi**.

Chabbath, on ne peut pas utiliser de calculatrice. Mais $960 \times 5,5 \text{ kilogrammes} = 5 \text{ tonnes } 280$. La grappe pesait donc plus de 5 tonnes !

Choul'han 'Aroukh, chapitre 128, Halakha 25

HALAKHA

Les enfants, c'est l'occasion ce Chabbath d'apprendre quelques lois à ce sujet. A part les Cohanim qui font la Brakha, il y a une autre personne très importante dans l'accompagnement de cette Mitsva : le Makré.

? Qui est le Makré ?

Bravo ! C'est la personne qui va dicter **mot à mot** aux Cohanim leur Brakha.

Nous apprenons ce devoir (de dicter les mots aux Cohanim) des mots "Amor Lahèm".

? Si, dans une synagogue, il n'y a que dix hommes, qui sont tous des Cohanim (neuf qui prient, et un qui est le Chalia'h Tsibour), comment se passera la Birkat Cohanim ?

Bravo ! Les **neuf Cohanim** monteront faire la Brakha et le Chalia'h Tsibour sera le Makré.

? Mais qui vont-ils bénir, puisqu'il ne reste personne dans la synagogue ?

Le Choul'han 'Aroukh dit qu'ils béniront **leurs frères qui sont dans les champs**. C'est une manière de dire que les Cohanim penseront à bénir les juifs qui sont en dehors de la synagogue.

? Qui répondra Amen à cette Brakha, puisque le Choul'han 'Aroukh nous a dit (dans le Cha'ar 19) que le Chalia'h Tsibour ne peut pas lui-même répondre à cette Brakha ?

Le Choul'han 'Aroukh nous dit que **les femmes et les enfants** qui sont présents répondront **Amen**, et le Michna Beroura précise que s'il n'y a ni femmes ni enfants, on ne répondra pas Amen ; mais cela n'empêchera pas les Cohanim de faire la Brakha.

? S'il y a plus de dix hommes dans la synagogue, mais qu'ils sont aussi tous Cohanim, comment se passera la Birkat Cohanim ?

Le Choul'han 'Aroukh nous dit qu'il faut maintenir un **Minyan de Cohanim** (c'est-à-dire neuf Cohanim plus le

Chalia'h Tsibour) qui répondront Amen, et tous les autres monteront faire la Brakha.

? En pratique, s'il y a onze Cohanim, comment se passera la Birkat Cohanim ?

Bravo ! Un Cohen fera la **Brakha**, le Chalia'h Tsibour sera le **Makré**, et les neuf autres Cohanim répondront Amen avec le Chalia'h Tsibour (afin qu'il y ait un Minyan de Cohanim qui répondent Amen).

? Pourtant, on avait dit que le Chalia'h Tsibour ne doit pas répondre Amen à la Birkat Cohanim !

Il ne doit pas y répondre lorsqu'il est le seul à y répondre, mais s'il répond pour compléter un Minyan de Cohanim qui répondent Amen à la Birkat Cohanim, il peut y répondre, s'il est sûr de pouvoir revenir à sa Téfila sans se tromper.

? Nous avons appris par ailleurs que lorsque deux Cohanim font la Birkat Cohanim, celle-ci est une Mitsva de la Torah, alors que lorsqu'un seul Cohen la fait, elle est une Mitsva des 'Hakhamim (Sages). Ne vaudrait-il donc pas mieux, dans le cas précédent, que deux Cohanim fassent Birkat Cohanim, même s'il n'y aura alors pas de Minyan pour répondre à cette Brakha ?

Le Bi'our Halakha répond que, dans ce cas, même si deux Cohanim font la Brakha, celle-ci ne sera pas une **Mitsva de la Torah**, car la vraie Mitsva de la Torah s'accomplit lorsque des Israël (c'est-à-dire des Juifs qui ne sont pas Cohen) demandent à des Cohanim de les bénir. Or, dans le cas dont nous avons parlé, il n'y a aucun Israël, mais seulement des Cohanim. La Mitsva sera donc, de toute manière, des 'Hakhamim. C'est pourquoi il **vaut mieux qu'un Cohen fasse la Brakha**, et que dix Cohanim y répondent Amen.





MICHNA

Au troisième chapitre des Pirké Avot, à la dixième Michna, il est dit : “Il avait l'habitude de dire : ‘Tout celui dont l'esprit des créatures est satisfait de lui, l'esprit d'Hachem est satisfait de lui. Et tout celui dont l'esprit des créatures n'est pas satisfait de lui, l'esprit d'Hachem n'est pas satisfait de lui.’”

? Lorsqu'on dit ici : “il avait l'habitude de dire”, de qui parle-t-on ?

Bravo ! Si on remonte à la Michna précédente, on voit qu'il s'agit de **Rabbi 'Hanina ben Dossa**.

? Que veut nous apprendre Rabbi 'Hanina ben Dossa dans cette Michna ?

Chacun, au fond de lui, se demande : “Hachem est-Il satisfait de moi ?”. Rabbi 'Hanina ben Dossa nous enseigne ici que nous pouvons avoir la réponse à cette question en voyant comment les gens nous considèrent. S'ils sont satisfaits de nous (de notre comportement, de nos qualités...), Hachem l'est aussi. Mais si une personne voit que les gens ont peur d'elle, l'évitent, parlent de ses défauts, ne veulent pas d'elle, cela montre qu'**Hachem n'est pas content d'elle**.

📖 Dans la Torah, il y a :

- des Mitsvot envers Hachem (exemples : mettre les Téfilines, faire la Téfila, mettre une Mézouza à sa porte, etc.),

- des Mitsvot envers notre prochain (exemples : l'aider, lui dire des mots gentils, donner de la Tsédaka, lui prêter de l'argent lorsqu'il en a besoin, garder ses affaires lorsqu'il nous le demande, etc.).

Rabbi 'Hanina ben Dossa nous apprend ici une chose très importante : **notre niveau**

dans les Mitsvot envers notre prochain révèle notre niveau dans les Mitsvot envers Hachem.

Il ne faut pas imaginer qu'on peut se concentrer uniquement sur notre relation envers Hachem et mépriser notre relation envers notre prochain.

La qualité de notre relation envers Hachem dépend de celle que nous avons envers notre prochain, et notre relation envers notre prochain révèle la qualité de notre relation envers Hachem.

KÉTOUVIM
HAGIOPHES

Michlé, chapitre 11, verset 12

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : “Quiconque méprise son prochain manque de cœur, et l'homme intelligent sait se taire”.

? Mépriser son prochain est une grande faute ! Alors pourquoi le roi Chlomo considère-t-il cela comme un simple manque de cœur ?

Effectivement, il est très grave de mépriser quelqu'un sans raison. Mais ici, nous parlons du cas d'une personne qui rend le mépris à une personne qui l'a méprisée. C'est l'autre qui a commencé à la mépriser, et **elle lui rend son mépris !**

📖 C'est ce que le roi Chlomo appelle un manque de cœur : ne pas avoir la force de se maîtriser, empirer une dispute, ajouter “de l'huile sur le feu”. C'est pourquoi le verset continue en disant que l'homme intelligent sait se taire.

? Qui nous dit que ce n'est pas parce que cet homme n'a rien à dire qu'il se tait ? En quoi le fait qu'il se taise prouve-t-il son intelligence ?



On parle ici d'une personne qui aurait quoi dire, qui pourrait, à son tour, adresser des paroles blessantes, mais qui sait que si elle le fait, la querelle non seulement ne s'arrêtera pas, mais elle empirera !

Elle se retient donc de répliquer, pour que la querelle prenne fin rapidement.



NÉVIIM PROPHÈTES

Les enfants, nous avons vu la semaine dernière que lorsque Goliath a été tué, les Philistins se sont enfuis. Pourtant,

Goliath avait dit aux Bné Israël : "Si je gagne, vous devenez mes esclaves. Si vous gagnez, nous devenons vos esclaves". Les Philistins n'auraient donc pas dû s'enfuir, mais devenir, conformément à cet accord, esclaves des Bné Israël !

Ceci nous montre que lorsque Goliath a fait cet accord, il ne pensait pas du tout que les Philistins deviendraient esclaves des Bné Israël. Il était certain de gagner lui-même le duel et que les Bné Israël deviendraient donc ses esclaves à lui !

Mais finalement, lorsque l'affaire a tourné en défaveur des Philistins, ceux-ci, au lieu de se rendre, se sont enfuis. Les Bné Israël les ont poursuivis et en ont tué une grande partie ; puis, ils ont saccagé le camp des Philistins et en ont récupéré certains biens.

Pendant ce temps, le roi David, qui n'est pas allé à la poursuite des Philistins, est allé amener la tête de Goliath au roi Chaoul. Chaoul l'a félicité, puis

David a fait une chose extraordinaire : à l'époque, les informations ne circulaient pas aussi vite qu'aujourd'hui, et les gens s'inquiétaient quant à l'issue de la guerre contre les Philistins. Alors, pour rassurer les gens, et surtout les femmes et les enfants, le roi David est allé de ville en ville pour annoncer que Goliath était mort. Tout le monde pouvait voir la tête de Goliath que David avait amenée avec lui !



Puis, David a enlevé l'armure de Goliath et ses habits du corps de ce dernier. Il les a amenés chez lui, et les a gardés en souvenir.

Par contre, il n'a pas ramené chez lui l'immense épée de Goliath. Il a amené celle-ci dans la ville de Nov, où se trouvait le Michkan où les Bné Israël priaient et amenaient des Korbanot (sacrifices).

L'épée de Goliath a été exposée là-bas pour que chaque Juif qui amenait un Korban puisse la voir.

Ainsi, il se souvenait du grand miracle qu'Hachem a fait en faveur du peuple juif et avait davantage confiance en Lui et envie de se rapprocher de Lui.

CHMIRAT HALACHONE *en histoire*

Le 'Hafets Haïm nous enseigne : "La vie et la mort sont au pouvoir de la langue. En effet, l'homme commet plus de torts avec sa langue qu'avec son glaive, étant capable de livrer son prochain à la mort, à distance, et avec un mot seulement."

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Réouven ne doit pas rapporter ces conversations à son maître d'école. Même sous l'insistance d'un maître, il est interdit de dire du Lachone Hara' (médisance). Le professeur devra demander directement à Gad et à Chimon d'arrêter de rire pendant son cours.



CETTE SEMAINE

A toi !

Réouven peut-il, pour éviter la sanction, dire du mal de son collègue ?



Réouven est employé dans une entreprise. A cause d'un collègue, il n'a pas pu rendre son travail à temps. Son patron le convoque, il risque une sanction.



HISTOIRE

Il y avait à Bné Brak un grand Tsadik et Talmid 'Hakham spécialement connu pour les précautions qu'il prenait envers autrui. C'était le **Rav Avraham Guéni'hovski** zatsal.

Tous les vendredis soirs, vers 21h30, un jeune homme venait étudier avec lui. Une fois, le jeune homme était pris dans ses pensées au point de sonner à la porte du Rav (en plein Chabbath !) au lieu d'y taper.

La sonnerie retentit dans toute la maison, et le jeune homme était extrêmement confus de son erreur, et paralysé tant il avait honte en pensant au moment où le Rav ouvrirait la porte et le verrait.

Les secondes passèrent, mais personne ne vint ouvrir... Le jeune homme attendit quelques minutes et tapa plusieurs fois à la porte, de plus en plus fort.



Au bout de dix minutes, le Rav vint lui ouvrir. Il était en pyjama, un peu décoiffé ; et en se frottant les yeux, il s'excusa auprès du jeune homme : "J'espère que ça ne fait pas trop longtemps que tu tapes à la porte... Je suis désolé... Je me suis endormi profondément et je ne t'ai pas entendu..."

Le jeune homme était évidemment soulagé que le Rav n'ait pas entendu sa sonnerie, et il a étudié avec lui.

Plus tard, en rentrant chez lui, le jeune homme a réfléchi à ce qu'il s'était passé, et il a compris qu'en vérité, il était impossible que le Rav se soit endormi si tôt et qu'il avait inventé cette scène incroyable (en se mettant en pyjama, en se frottant les yeux, etc.) pour ne pas faire honte à son prochain.

Question

Eli a mis en vente son vélo et a, pour cela, publié une annonce dans le journal local. Chimon vit l'annonce et se trouva intéressé, il prit donc contact avec Eli et ils conclurent qu'il lui donnerait une réponse définitive le lendemain.

Entre temps, Eli reçut un appel d'un intéressé qui lui dit être d'accord de conclure sur-le-champ la vente.

Eli s'apprêtait à le faire quand son ami lui dit que ce cas n'est autre que le cas de "Ani Haméhapèkh Bé'harara", c'est-à-dire que dans le cas où quelqu'un cherche à acheter quelque chose, il est interdit à autrui de le doubler et de l'acheter avant lui. Et puisqu'il est interdit de l'acheter, son ami prétend qu'il est sûrement aussi interdit de le lui vendre.



Qu'en penses-tu ?

A toi !

• Kiddouchin 59a.

• Divré Guéonim Klal 110, Siman 10.

RÉPONSE

Le Divré Guéonim ramène le Na'halat Yéhochou'a qui pense qu'étant donné qu'il n'est mentionné nulle part une telle interdiction, il semblerait qu'il n'y en ait pas, c'est pourquoi

Eli aura le droit de lui vendre son vélo bien que cet acheteur n'ait pas le droit de l'acheter, comme mentionné dans la question.



Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

GRANDE TOMBOLA 1 TIRAGE PAR MOIS

DÈS DIMANCHE,

EN REPONDANT AU QUIZZ SUR

WWW.TORAH-BOX.COM/GO/QUIZZ

TENTEZ DE GAGNER

UN HOVERBOARD OU UN APPAREIL PHOTO



Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la Publication : David Choukroun Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Kisielewski



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 584 28 09 53

✉ avotoubanim@torah-Yitrox.com